



Procès-verbal n° 23 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 12 mai 2025, 19h30, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 56

Excusé.e.s: Liengme Solène, Reymond Françoise, Rithner Damien, Vaney Christophe.

ORDRE DU JOUR après approbation de l'ajout du point 5

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025**
- 3. Communications de la Présidente**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Assermentations**
- 6. Préavis 03/2025 Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur**
- 7. Point de situation sur l'état de nos forêts présenté par M. Rémy Meylan Garde-forestier**
- 8. Divers et propositions individuelles**
- 9. Divers et propositions individuelles**

- 1. Approbation de l'ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité avec l'ajout du point 5.

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Présidente

- En date du 21 avril, Mme la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Dominique Heini, elle en fait lecture et le remercie pour son investissement.
- Rappel : la course du Conseil communal 2025 a été fixée au samedi 30 août. Les informations suivront.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Assermentations

Compte tenu du fait que le groupe UDI a épuisé la liste de viennent-ensuite et en accord avec l'article 84, alinéa 4 de la LEPD, il propose deux candidats éligibles pour repourvoir aux sièges vacants. Les candidatures proposées ont obtenu le soutien d'au moins 6 personnes. Ces candidatures sont donc valables. Au vu de ce qui précède, le Bureau électoral proclame élus les candidats du groupes UDI.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Bryan Burri en remplacement de M. Pedro Magalhaes et de M. Alexandre Golay en remplacement de M. Dominique Heini.

6. **Préavis 03/2025 Demande de crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur**

Dans le but de répondre au mieux aux questions de l'assemblée, la Municipalité a invité M. Christophe OPPLIGER, associé chez ABA PARTENAIRES SA, représentant l'assistant à maitre d'ouvrage (AMO) de la commune du Chenit. Il répondra aux questions spécifiques qui pourraient être posées.

M. Jan-Matti Keller, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre-Olivier Capt n'étant pas certain de la réponse indiquée dans son rapport, il demande à Mme Isabelle Piguet Municipale de donner la bonne réponse à la question 1 de la Cofin, au sujet du nombre d'heures d'études. Mme Piguet explique que des forfaits par étapes seront appliqués.

Mme Isabelle Piguet propose au Conseil Communal, selon l'article 72 du règlement du Conseil, d'amender la conclusion n°1 du Préavis n°03/2025 **comme suit** :

- 1) autorise la Municipalité à réaliser l'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur **pour un montant de CHF 4'389'160.00 (quatre millions trois cent huitante-neuf mille cent soixante francs).**

M. Raymond Lavanchy, qui n'acceptera pas ce préavis dans la forme présentée, avance les éléments suivants :

- L'expert économique Quartal sera-t-il prêt à prendre à sa charge d'éventuels dépassements, vu leur prévision au franc près de 40'722'217.- pour le coût final du projet ?
- En cas d'acceptation du préavis 03.2025 il sera très difficile de refuser le crédit de construction qui sera demandé début 2026, puisque plus de 5 millions auront déjà été investis en études diverses.
- Le préavis 03.2025 qui est une demande de crédit d'études comporte pour 389'160.- de travaux. Ces travaux devraient faire l'objet d'un préavis de demande de crédit de construction séparé.

M. Claude Reymond s'étonne qu'il n'y ait pas eu plusieurs variantes proposées. Il rappelle que le Conseil a déjà voté l'année dernière un crédit d'études de 1,5 million et s'étonne que la Municipalité demande un crédit complémentaire. Il s'étonne également des prévisions financières optimistes alors que la situation mondiale n'est pas bonne. Il reconnaît que c'est un beau projet mais il l'estime pharaonique, il ne le soutiendra pas. M. Reymond demande à la Municipalité de retirer ce préavis.

Mme Isabelle Piguet, au sujet des remarques de MM. Lavanchy et Reymond, rappelle que la Cofin avait demandé un préavis intermédiaire pour un crédit d'études, elle informe aussi que le crédit d'1.5 million ne permettait pas de financer toutes les études jusqu'à la mise à l'enquête, ce qui sera le cas avec le crédit demandé aujourd'hui. Les travaux prévus sont aussi pour tester des mobiliers différents afin de faire de bons choix pour l'ensemble. On ne peut donc pas dire que cela n'est pas en lien avec l'étude complémentaire.

M. Oppliger (AMO), explique que les forfaits ont été définis selon les normes SIA. Au sujet des variantes, Il y en a eu 4 qui ont été sélectionnées dans le cadre du concours d'architecture. Le lauréat a été désigné en décembre 2024. Il y a eu une exposition publique des 4 projets.

M. Nicolas Guignard est surpris que ses collègues soient surpris qu'il y ait 2 demandes d'études. La première était de définir le projet par un concours d'architectes, la 2ème est pour définir la planification et les appels d'offres entre autres. Il lui semble que cette 2ème étude est justement la garantie que le budget ne soit pas dépassé et que les délais soient tenus. Le fait qu'il y ait aussi de l'argent pour de l'investissement aurait pu être fait autrement mais cela ne mérite pas de refuser le projet. En outre, il souhaite que la STEP ne soit pas oubliée.

M. Eric Rochat est d'avis qu'il serait utile de discuter avec les élèves et les enseignant.e.s qui seront les utilisateurs de ces bâtiments.

Mme Raffaella Cantone Meylan informe que des groupes de travail sont prévus au sein de l'ASIVJ avec des enseignants. Les élèves qui utiliseront les classes tests donneront également leur avis.

M. Pierre-Olivier Capt souhaite donner une clarification : il précise que le coût de cette étude ne vient pas augmenter le coût total. Si un seul préavis pour les 2 étapes de la phase 1 aurait été présenté cela n'aurait pas coûté moins cher.

M Reynold Keusen pense que certains propos de ce soir sont le reflet de la crainte de voter prochainement 40 millions pour le crédit de construction. Il raconte qu'à l'époque où la construction du Centre sportif a été décidée, les finances communales étaient faibles, le Conseil de l'époque avait également peur. M. Keusen est d'avis qu'il y a des opportunités dans la vie d'une

commune. La commune du Chenit a un très faible endettement, c'est donc le bon moment. Une crise a eu lieu 2 ans après le vote pour construire le Centre sportif, ce projet n'aurait plus pu être voté. Il soutiendra le projet de l'Ecole du futur.

M. Jan-Matti Keller fait remarquer qu'il a beaucoup été parlé d'argent, 40 millions cela peut faire peur, mais il encourage à penser à nos enfants et ce que cela peut leur apporter, il votera oui.

M. Pascal Conza n'a rien contre le projet mais il est dubitatif au sujet du montant. Il a effectué des recherches sur internet et a trouvé par exemple que la commune de Bex a construit un collège de 32 salles pour un montant de 26 millions, Bussigny 27 salles 12 millions, le Mont-sur-Lausanne 12 classes + réfectoire 19 millions. M. Conza trouve la différence énorme et inquiétante. Il a utilisé un modèle de calcul sur le site du Canton et a trouvé que le projet discuté ce soir devrait coûter 16 millions. M. Conza prévoit que les impôts augmenteront de 20 à 30 % pour financer ce projet et les projets à venir. Il qualifie le canton de Vaud d'enfer fiscal sur terre et craint qu'une augmentation des impôts communaux vienne encore accentuer cela.

M. Bertrand Meylan, Municipal, répond que si l'on veut démolir un projet on fait exactement cela : on compare des choses qui ne sont pas comparables et on fait peur avec une faramineuse augmentation d'impôt. Dans toutes les constructions évoquées, il n'y avait pas de salle sportive OFSPO, ce qui fait la différence. Au sujet des impôts, la Municipalité a pris contact avec le Canton pour savoir à quel plafond d'endettement la commune aurait droit. Nous aurions la possibilité d'avoir un plafond d'endettement entre 100 et 120 millions. M. Meylan remercie M. Keusen pour ses propos et il partage son avis comme quoi il y a une fenêtre en ce moment pour s'engager dans ce projet. Au sujet des investissements pour la STEP, il s'agit d'un préavis qui sera déposé d'ici 5 à 7 ans.

Mme Rafaela Cantone Meylan, Municipale, rappelle qu'une étude avait été effectuée pour des rénovations des collèges existants. La conclusion était que le coût était un peu inférieur mais que cela ne pouvait pas proposer une équité pour tous les élèves. Actuellement les nombreux élèves qui ont besoin d'un soutien que ce soit en logopédie ou autre (PPLS) doivent être transportés par les parents puisque les locaux ne sont pas au même endroit que plusieurs collèges.

Mme Isabelle Piguet rappelle qu'il y a 8 millions de subventions cantonales potentielles et que le chef de projet s'appliquera à rechercher tous les subventionnements possibles.

M. Oppliger (AMO) confirme les chiffres évoqués par M. Conza, c'est-à-dire que ce sont bien 16 millions sur 40 millions qui seront dévolus au collège. Un peu plus de 22 millions pour le sportif, les travaux spéciaux et les excavations comprises. Une des 3 salles sera financée par le Canton puisque dévolue à l'Ecole Technique. Le solde est prévu pour les aménagements extérieurs liés au préau.

M. Alex Janeiro évoque un autre exemple : le collège du Cossy à Nyon avec 24 salles, une salle de sport triple et une piscine a coûté plus de 70 millions. Il donne également l'information que les travaux de transformation de classes qui figurent dans ce préavis sont des solutions qui ont été trouvées par l'ASIVJ pour éviter la location de portakabins, il est donc sensé qu'ils y soient inclus.

M. Didier Vaucher, membre du Conseil intercommunal de l'ASIVJ depuis 10 ans et président durant 8 ans, témoigne que le Codir de l'ASIVJ travaille depuis de nombreuses années pour trouver des solutions alors que plusieurs des anciens collèges ne sont plus adaptés voire vétustes et que les problèmes de transports sont presque insurmontables. Ce projet est réfléchi et correspond à un besoin réel. Il rappelle la votation cantonale de 2009 sur la journée continue qui a été approuvée

par le peuple vaudois. Il soutient ce projet pour que les élèves d'ici bénéficient des mêmes conditions de scolarité et d'accueil que les élèves de plaine. Le coût très important est à mettre en relation avec la qualité du projet et les salles de sport qui offriront de nouvelles possibilités aux sociétés locales et d'ailleurs.

M. Honsberger pense que nous avons les moyens d'investir pour le futur de nos enfants, c'est un service public. On réfléchit moins pour une caserne de pompiers ou un hôpital. Faisons confiance à la Municipalité et à l'AMO, il y a un travail très sérieux derrière ce préavis. Il encourage à aller de l'avant malgré le montant qui fait peur.

M. Cyril Maillefer entendait l'enfer fiscal prédit par M. Conza, de son côté il aura plutôt l'impôt heureux pour financer un tel projet. Il a calculé qu'en étant presque 8'000 habitants à la Vallée cela représente environ 5'000.- par personne, cela ne lui paraît pas insurmontable.

M. Nicolas Etienne remercie pour les différents avis, en particulier celui de M. Keusen qui par son retour d'expérience a une grande valeur. Il entend les risques mais il est convaincu qu'il existe des cercles vicieux et des cercles vertueux. Ouvrir de nouvelles possibilités pour notre région attirera des familles. A titre d'exemple les travaux ferroviaires actuels apportent certes des désagréments temporaires mais les améliorations à venir seront favorables pour attirer de nouveaux habitants. Dans le même esprit l'Ecole du futur jouera un tel rôle, d'autant que les loyers sont tellement élevés dans la région lémanique que les familles n'ont plus les moyens d'y rester.

Mme Paulette Reymond dit que 40 millions c'est l'équivalent de 40 maisons et que la commune du Chenit bénéficie de sa bonne situation financière du fait des impôts des manufactures horlogères et de sa gestion prudente. Le fait d'imposer un tel niveau d'endettement à l'ensemble des citoyens de la future nouvelle commune et aux générations futures la dérange.

M. le Syndic au sujet de l'intercommunalité : tous les préavis des 3 communes sont connus des autres municipalités. Au 1er janvier 2027 nous assumerons ensemble les frais mais aussi la plus-value pour notre région en termes de qualité de vie. Il répond aussi à M. Claude Reymond qu'il est clair que la Municipalité, convaincue de ce projet, ne retirera pas ce préavis.

Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale, en réponse à Mme Paulette Raymond : le plan de développement des infrastructures scolaires et parascolaires a été accepté par le Conseil intercommunal de l'ASIVJ qui est composé de membres issus des 3 communes.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement au vote :

(La procédure de vote a été soumise une deuxième fois à la demande de M. Olivier Géry, afin que l'art. 76 du règlement du Conseil soit appliqué, les résultats ci-dessous sont les résultats du 2^{ème} vote qui est celui qui est conforme)

Autorise la Municipalité à réaliser l'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur **pour un montant de CHF 4'389'160.00 (quatre millions trois cent huitante-neuf mille cent soixante francs).**

Oui 54

Non 0

Abstentions 1

Madame la Présidente soumet la conclusion amendée au vote.

1. Autorise la Municipalité à réaliser l'étude complémentaire pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'Ecole du Futur pour un montant de CHF 4'389'160.00 (quatre millions trois cent huitante-neuf mille cent soixante francs).

Oui 47 Non 8 Abstentions 0

Madame la Présidente soumet la 2^{ème} conclusion au vote.

2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 4'389'160.00 (quatre millions trois cent huitante-neuf mille cent soixante francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 47 Non 7 Abstentions 1

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au nom du Codir de l'ASIVJ, de la Municipalité, des mandataires et de toutes les personnes qui ont œuvré à ce projet jusqu'à ce jour.

7. Point de situation sur l'état de nos forêts présenté par M. Rémy Meylan Garde-forestier

La présentation est en annexe de ce PV.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Lavanchy demande à la Municipalité d'améliorer la signalisation de parcage et d'ajouter un ou plusieurs horodateurs pour les places de stationnement qui se situent le long de l'Arcadie et du Rocheray car à ce jour la seule possibilité de payer son parking est le scannage d'un QRcode ou marcher 720 mètres jusqu'au prochain horodateur pour les personnes qui savent où il se trouve.
- M. Eric Rochat demande à partir de quel montant de dépassement des préavis le Conseil devrait être informé, voir revoter.
M. le Syndic explique la manière de faire actuelle : en cas de dépassement de plus de 5% la commission des finances est convoquée pour l'informer. En dessous de 5% les raisons en sont données lors du retour de préavis. La Municipalité vérifiera si la LC règlemente cela.
- Mme Paulette Reymond revient sur les difficultés momentanées de circulation dans le village du Sentier. Elle avait déjà proposé de mettre en place un sens unique Route Neuve-Rue de la Gare pour faciliter le croisement avec les bus.
M. Michel Vullioud, Municipal, prend note.
- M. Didier Vaucher évoque la problématique de la terrasse du Convivium qui occupe une partie du trottoir, ce qui rend ce passage dangereux puisqu'il faut parfois aller sur la route pour croiser d'autres piétons. L'année passée il y avait un passage piétonnier au milieu de la terrasse, est-il possible de le rétablir vu l'intensité de la circulation actuelle.
M le Syndic s'engage à ce que la Commune contrôle que la zone de la terrasse soit conforme à ce qui a été autorisé.
- M. Désiré Rusovsky demande quelle est la raison au fait que le panneau « À vendre » sur le bâtiment du carrefour Grande Rue - Route Neuve soit encore présent.
M. Le Syndic informe que des tractations sont encore en cours avant la mise à l'enquête.

M. Rusovsky demande également quelle est la raison d'avoir exigé des surfaces commerciales dans la nouvelle construction proche du temple du Sentier alors que des surfaces existantes ont souvent de la difficulté à trouver preneur.

Mme Carole Dubois exprime la volonté de la Municipalité de garder de la vie au centre du village et le plan d'affectation communal prévoit 45% de surfaces professionnelles et 55% d'habitat dans le périmètre du Centre. Cela favorise aussi de pouvoir garder un maximum de terrains privés par rapport à l'obligation de dézonage, dans le cadre du Plan directeur cantonal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie l'assemblée pour le déroulement de cette séance et les débats.

La séance est levée à 22h17.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la commission Ad 'hoc –Préavis 03.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 03.2025
- Présentation Etat des forêts